



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 12 février 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2003-182

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 56 - 68 628,62 \$ ET PA NUMÉRO 3 - 5 234,70 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 55 - 282 927,20 \$ ET PD NUMÉRO 3 - 126 941,22 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 53 - 7 162,31 \$ ET NUMÉRO 4 - 4 741,89 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 2 - 351 922,24 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéro 56 et PA numéro 3 et accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 55 et PD numéro 3, les listes des réquisitions numéro 53 et numéro 4 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 2 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA no 56	Pièces de comptes à payer	68 628,62 \$	27 au 31 janvier 2003
PA no 3	Pièces de comptes à payer	5 234,70 \$	27 au 31 janvier 2003
PD no 55	Pièces de comptes à payer	282 927,20 \$	27 au 31 janvier 2003
PD no 3	Pièces de comptes à payer	126 941,22 \$	27 au 31 janvier 2003
Réquisitions no 53	Pièces de comptes à payer	7 162,31 \$	29 janvier 2003
Réquisitions no 4	Pièces de comptes à payer	4 741,89 \$	29 janvier 2003
Embauches no 2	Embauches de personnel temporaire	351 922,24 \$	20 au 24 janvier 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-183

RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-04 - 436 320,36 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 JANVIER 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-04, d'un montant total de 436 320,36 \$ pour la période du 23 au 29 janvier 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-184 **MANDAT - FIRME OPTITECH INC. - DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE - SYSTÈME DE TAXATION - 39 697 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retenir les services de la firme Optitech Inc., 162, rue de Varennes, Gatineau, Québec pour procéder au développement informatique afin de continuer le travail d'adaptation du système de taxation pour la Ville de Gatineau et prévoyant l'assignation d'un analyste de système au tarif journalier de 550 \$, à savoir Frédéric Jaulgey pour une période de 13 semaines.

Les fonds à cette fin au montant de 39 697 \$ incluant les taxes et ristournes seront pris à même le poste budgétaire 02-13440-415 – Développement informatique – consultants informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13440-415-42835	39 697 \$	Développement informatique Consultants Inform.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

*** Madame la conseillère Jocelyne Houle quitte son siège.

CE-2003-185 **ENTENTE DE PRÊT D'UN AN (RENOUVELABLE) D'UNE OEUVRE DE LA COLLECTION PERMANENTE DE LA VILLE DE GATINEAU - PRÊT DE LA BICYCLETTE DU PAPE POUR EXPOSITION - COMMERCE CYCLO-SPORTIF G.M. BERTRAND**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Bertrand, co-proprétaire avec monsieur Michel Bertrand de Cyclo-Sportif G.M. Bertrand du secteur de Hull désirent exposer dans leur commerce le vélo offert à sa Sainteté le Pape Jean-Paul II lors de son passage en Outaouais en 1984;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Bertrand est le concepteur du vélo et qu'il a prévu dans l'agrandissement de son commerce, un espace d'exposition de plusieurs autres artefacts reliés au cyclisme;

CONSIDÉRANT QUE Cyclo-Sportif G.M. Bertrand et ses propriétaires assumeront les coûts d'assurance reliés à la valeur de l'œuvre en exposition et qu'un contrat à cet effet interviendra entre la Ville de Gatineau et les propriétaires du commerce;

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre unique au monde sera mise en valeur étant donné son lieu stratégique d'exposition;

CONSIDÉRANT QUE le commerce jouit d'une réputation indéniable et qu'il est reconnu ici, au Canada et à l'étranger;

CONSIDÉRANT QUE l'exposition du vélo dans ce commerce spécialisé permettra à un plus large public touristique local, régional et international de venir admirer un objet unique qui témoigne du savoir-faire et des services spécialisés offerts dans notre région :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente de prêt à intervenir entre la Ville de Gatineau et les propriétaires du commerce Cyclo-Sportif G.M. Bertrand, 167, rue Wellington, Hull, Québec pour une durée d'un an, laquelle sera renouvelable suite à une nouvelle entente signée entre les deux parties.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assitant-greffier adjoint sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2003-186*

SUBVENTION DE 1 750 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS LES INTRÉPIDES ST-RAYMOND-VANIER - PROJET DE PARTENARIAT SKI DE QUARTIER

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents Les Intrépides St-Raymond-Vanier a déposé un projet dans le cadre du programme de soutien au projet de partenariat « Ski de quartier »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est réalisé en partenariat avec la Maison de l'Amitié, Action-Quartiers, Skinouk, la Keskinada et le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet en est à sa sixième année de fonctionnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 1 750 \$ dans le cadre du programme de soutien au projet de partenariat à l'Association des résidents Les Intrépides St-Raymond-Vanier.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque pour un montant maximum de 1 750 \$ à l'Association des résidents Les Intrépides St-Raymond-Vanier, à l'attention de monsieur Michel Blais, 29, rue Jolicoeur, Hull, Québec, J8Y 1A3, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	1 750 \$	Soutien aux organismes communautaires - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Madame la conseillère Jocelyne Houle reprend son siège.

CE-2003-187

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-54 - 20 605,24 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-54 d'un montant total de 20 605,24 \$ pour la période du 21 au 27 janvier 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-188 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-03 - 131 803,18 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-03 d'un montant total de 131 803,18 \$ pour la période du 21 au 27 janvier 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-189 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-04 - 233 077,74 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-04 d'un montant total de 233 077,74 \$ pour la période du 28 janvier au 3 février 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-190 **ACCEPTATION DE L'AVIS DE CHANGEMENT NUMÉRO P-048 - CONTRAT DES TRAVAUX DE LA PHASE II À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU PAR LA FIRME FILTRUM INC. - 5 037,25 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-C.U.O., par sa résolution numéro 2001-393, octroyait à la firme Filtrum inc. le contrat de construction des travaux à l'usine d'épuration phase II au montant de 8 759 843,90 \$;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires sur ce projet ont déjà été approuvés par délégations de pouvoir pour un montant global de 46 532,94 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro P-048 au montant de 4 379,26 \$ excluant les taxes applicables pour l'ajout d'une vanne et d'une ligne de surnageant entre les digesteurs 2302 et 2301;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires à ce projet sont pris à même le règlement d'emprunt numéro 588 de l'ex-C.U.O. pour l'avis de changement numéro P-048 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'avis de changement numéro P-048 recommandé par la firme Axor experts-conseils inc. pour un montant de 5 037,25 \$ incluant les taxes, à être pris dans le règlement d'emprunt numéro 588 de l'ex-C.U.O, soit dans le contrat accordé à la firme Filtrum inc. pour les travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

Règlements d'emprunt de l'ex-C.U.O.

	No 588	No 637-1	No 690	TOTAL
Montant de chaque règlement d'emprunt	11 604 000,00 \$	5 170 000,00 \$	6 418 000,00 \$	
Montant original du contrat à Filtrum inc. (résolution no 2001-393 de l'ex- C.U.O.)	628 381,58 \$	2 904 726,32 \$	5 226 736,00 \$	8 759 843,90 \$
Acceptation no 1 (résolution no 2001-576 de l'ex- C.U.O.)		(373 831,25 \$)		(373 831,25 \$)
Délégations de pouvoir en date du 5 novembre 2002 (nos 21399, 22678, 22696, 21516, 22695, 22955, 23012, 23040, 24797, 25196 et 26852)		3 416,24 \$	43 116,70 \$	46 532,94 \$
Acceptation de l'avis de changement P-012 (résolution no CE-2002-961)			36 611,09 \$	36 611,09 \$
Acceptation des avis de changement nos P-011, ME-016, E-018, A-019, P-020, P-021, ME-023 et GE-025 (résolution no CE-2002-1055)		2 049,75 \$	9 254,63 \$	11 304,38 \$
Acceptation des avis de changement nos S-024, P-031, P-032, P-033 et P-035 (résolution no CE-2002-1334)			23 809,11 \$	23 809,11 \$
Acceptation des avis de changements nos A-014, S-028, GP-038, P-037 et P-041 (résolution no CE-2002-1451)			38 200,23 \$	38 200,23 \$
Acceptation des avis de changements nos E-026, A-039, ME-040, P-042 et A-045 (résolution no CE-2002-1581)			9 912,00 \$	9 912,00 \$
Acceptation des avis de changements nos S-029, P-047, P-049 et P-052 (résolution no CE-2003-144)	2 853,20 \$		5 697,94 \$	8 551,14 \$
Acceptation de l'avis de changement no P-048 par cette résolution	5 037,25 \$			5 037,25 \$
TOTAL	<u>636 272,03 \$</u>	<u>2 536 361,06 \$</u>	<u>5 393 337,70 \$</u>	<u>8 565 970,79 \$</u>
Solde disponible au 28 janvier 2003	<u>464 903,00 \$</u>	<u>358 152,00 \$</u>	<u>913 727,00 \$</u>	

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	175,16 \$	TPS à recevoir ristourne

06-05880-001-42836 4 862,09 \$ Travaux de construction phase I
usine épuration- Travaux de
construction

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-191

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET
PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés depuis la fin de l'été 2002 dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de plusieurs rues existantes et par conséquent la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur de Gatineau, à savoir :

<u>NUMÉRO DE LOT</u>	<u>CADASTRE</u>	<u>NOM DE RUE</u>
Partie du lot 1550296	Québec	rue Rita
2735534	Québec	rue de Batiscan
2705597	Québec	rue du Bosquet
2769010	Québec	rue des Engoulevants
2769009	Québec	rue des Hirondelles
2455865 et 2727600	Québec	rue Beauvais
2661129, 2898258 (n.o.) et 2910640 (n.o.)	Québec	impasse des Vents
1549419, 2735535, 2735540 et 2735541	Québec	rue de Mirabel
2705598	Québec	rue de l'Éclaircie
1729658	Québec	rue du Sous-Bois
2727601 et 2727602	Québec	impasse de La Costa

Adoptée

CE-2003-192

**PROLONGATION DES CONTRATS ET ENTENTES EXISTANTES SUR LE
CONTRÔLE ANIMALIER JUSQU'AU 30 JUIN 2003**

CONSIDÉRANT QUE le contrôle animalier a été confié au Module de la protection des personnes et des biens de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement du contrôle animalier est prévu et harmonisera les modes de fonctionnement, services offerts par les S.P.C.A. et les sous-traitants;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la sécurité publique a été mandatée pour revoir le dossier du contrôle animalier dans son ensemble afin de présenter au comité exécutif ses recommandations pour approbation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution CE-2002-879, la plupart des contrats et ententes touchant le contrôle animalier ont pris fin le 31 décembre 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger jusqu'au 30 juin 2003, les ententes suivantes concernant le contrôle animalier :

- Le contrat entre monsieur Aurèle St-Amour et l'ex-Ville de Masson-Angers
- Le contrat entre monsieur Aurèle St-Amour et l'ex-Ville de Buckingham
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Masson-Angers
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Buckingham
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Gatineau
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Ouest du Québec et l'ex-Ville de Hull
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Ouest du Québec et l'ex-Ville d'Aylmer

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
29200-439	82 250 \$	Contrôle animalier Autres/techniques

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
29200-971	20 000 \$		Contrôle animalier // Contributions
29200-439		20 000 \$	Contrôle animalier // Autres/techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-193

SUBVENTION DE 200 \$ - LES CARCAJOURS DE L'OUTAOUAIS - DISTRICTS ÉLECTORAUX BELLEVUE, RICHARD CÔTÉ ET DE MASSON-ANGERS, LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Carcajous de l'Outaouais à l'attention de monsieur Claude Boutin, président, 1130, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1P3, à titre de subvention pour la journée de pêche sur glace dédiée aux jeunes.

Richard Côté	100 \$
Luc Montreuil	100 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42492	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

11400-972-42489 100 \$ Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003

Adoptée

CE-2003-194 SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE POUR ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE - DISTRICTS ÉLECTORAUX BELLEVUE, RICHARD CÔTÉ, DU LAC-BEAUCHAMP, AURÈLE DESJARDINS, DU VERSANT, JOSEPH DE SYLVA ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau à l'attention de madame Paulette Wells, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour les activités de fin d'année des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Richard Côté	100 \$
Aurèle Desjardins	100 \$
Yvon Boucher	100 \$
Joseph De Sylva	100 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42491	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42490	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42489	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42488	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2003

Adoptée

CE-2003-195 SUBVENTION DE 1 000 \$ À LA MAISON DE L'AMITIÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 1 000 \$ à la Maison de l'Amitié de Hull concernant l'organisation des activités pour 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Maison de l'Amitié de Hull à l'attention de madame Nicole Bernier, 58, rue Front, Hull, Québec, J8Y 3M5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42484	1 000 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003

Adoptée

CE-2003-196 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2003-118 - PARTICIPATION DE MADAME THÉRÈSE CYR - ATELIER FEMMES D'ACTION : COMMUNICATION ET POUVOIR**

CONSIDÉRANT QUE madame Thérèse Cyr a été autorisée à participer à l'atelier Femmes d'action : communication et pouvoir, pouvoir de la communication qui aura lieu à Chelsea le 12 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE madame Thérèse Cyr est dans l'impossibilité d'assister à cet atelier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge la résolution numéro CE-2003-118 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables nécessaires.

Adoptée

CE-2003-197 **SUBVENTION DE 200 \$ - LES AMIS DU 83 FRONT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Amis du 83 Front, à l'attention de monsieur Pierre Leblond, 83, rue Front, app. 212, Hull, Québec, J8Y 6N9, à titre de subvention pour leurs activités de loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42484	200 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-198 **NOMINATION À L'ESSAI DE MONSIEUR ROYAL PAQUETTE AU POSTE D'OPÉRATEUR I, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'Opérateur I au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Royal Paquette est le candidat le plus ancien qui répond aux exigences du poste à combler conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la nomination à l'essai de monsieur Royal Paquette au poste d'opérateur I, Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Royal Paquette est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Royal Paquette sera celui de groupe 01, classe 05, échelon 1 de la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds seront puisés au poste budgétaire 02-71231-114 Arénas – réguliers-cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-199

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARTIN GAGNON AU POSTE DE
POMPIER - SERVICE D'INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES
PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de pompier au Service d'incendie, Module de la protection des personnes et des biens, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Martin Gagnon au poste de pompier au Service d'incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

Le salaire de monsieur Martin Gagnon sera celui de la classe B échelon 7 de la convention collective des pompiers de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds seront puisés au poste budgétaire 02-22200-113.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-200

**MUTATION DE MADAME FRANCINE SCHINGH MONGEON AU POSTE DE
COMMIS SPÉCIALISÉ - CLIENTÈLE RÉPARTITION AU SERVICE DES
OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé – clientèle, répartition au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro 516 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Francine Schingh Mongeon au poste de commis spécialisé – clientèle, répartition au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de madame Francine Schingh Mongeon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Francine Schingh Mongeon sera celui de la classe V, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02-30110-112.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-201 **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME HÉLÈNE ST-DENIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire de direction à la Direction générale, (poste numéro N-2002-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Hélène St-Denis, au poste de secrétaire de direction à la Direction générale.

Mme St-Denis est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme St-Denis sera celui de la classe 06, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02-13100-112.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2003.

Adoptée

CE-2003-202 **CONTRAT DE SERVICES DE MONSIEUR PIERRE MYRE**

CONSIDÉRANT l'importance de fournir à la division de l'approvisionnement, Service des finances, l'encadrement requis à son bon fonctionnement.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Pierre Myre en tant que coordonnateur à la division de l'approvisionnement, Service des finances et ce, pour une période de 1 an à compter du 17 février 2003.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de services laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2003.

Adoptée

CE-2003-203 **SUBVENTION DE 550 \$ À L'OEUVRE MÈRE TÉRÈSA - AIDE AUX DÉMUNIS - PAROISSE NOTRE-DAME-DES-NEIGES - DISTRICT ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC, LOUISE POIRIER ET DE MASSON-ANGERS, LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 550 \$ à l'Oeuvre Mère Térèsa afin de venir en aide aux démunis de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges de Masson-Angers.

Louise Poirier	50 \$
Luc Montreuil	500 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 550 \$ à l'Oeuvre Mère Térèsa à l'attention de madame Agathe Larocque, 9, rue Johnson, Masson-Angers, Québec, J8M 1E3.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42492	500 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42482	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2003.

Adoptée

CE-2003-204 **AUTORISER MADAME LOUISE POIRIER À PARTICIPER AU DÉFI SKI AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES VALLÉES-DE-L'OUTAOUAIS LE 20 FÉVRIER 2003 (150 \$) ET MADAME DENISE LAFERRIÈRE À SUBVENTIONNER CETTE ACTIVITÉ (50 \$) - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE HULL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à participer au défi ski au profit de la Fondation du Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais le 20 février 2003.

De plus, ce comité autorise madame Denise Laferrière à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Défi ski du CHVO 2003 à l'attention de monsieur Raymond Pratte, 12, rue Ste-Marie, Hull, Québec, J8Y 2A3.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42484	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42482	150 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2003.

Adoptée

CE-2003-205 **SUBVENTION DE 1 075 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU 25E ANNIVERSAIRE DE LA KESKINADA LOPPET - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC, DE HULL, DU LAC-BEAUCHAMP ET CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 075 \$ à l'ordre de la Keskinada Loppet à l'attention de monsieur Claude Laramée, case postale 554, succursale B, Hull, Québec, J8X 6P3, à titre de subvention dans le cadre des activités du 25^e anniversaire.

Aurèle Desjardins	50 \$
Denise Laferrière	25 \$
Louise Poirier	500 \$
Cabinet du maire	500 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
-------	---------	-------------

11400-972-42482	500 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42484	25 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42490	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-42494	500 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2003.

Adoptée

CE-2003-206 **SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION DES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DE L'OUTAOUAIS - SOIRÉE ST-VALENTIN COUP DE COEUR - 15 FÉVRIER 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre des Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais, 733, boulevard Saint-Joseph, bureau 330, Hull, Québec, J8Y 4B6, à titre de subvention dans le cadre de la soirée St-Valentin Coup de cœur le 15 février 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-42482	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2003.

Adoptée

CE-2003-207 **SOUSSION - 2002 SI 222 - B.D. SYSTÈMES INTÉRIEURS INC. - AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES COMITÉS - MAISON DU CITOYEN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 85 891,19 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission déposée par la compagnie B.D. Systèmes Intérieurs inc., 16 chemin des Artisans, Chelsea, Québec, J9B 1M5, pour l'aménagement de la salle des comités à la maison du Citoyen, pour un montant total de 85 891,19 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 24 janvier 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10002-005-42845	82 904,47 \$	Aménagements des locaux fusion salle de comités
04-13493	2 986,72 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2003.

Adoptée

CE-2003-208 **SOUSSION - 2003 SI 008 - LES CONSTRUCTIONS GENVERT INC. - RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DU 4^e ÉTAGE - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - 144, BOULEVARD DE L'HÔPITAL - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 51 644 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission déposée par la compagnie Les Constructions Genvert Inc., 47, rue MacMillan, Buckingham, Québec, J8L 3E1, pour le réaménagement d'une partie du 4^e étage (partie sud-est) – Service d'évaluation, à l'édifice Pierre-Papin, pour un montant total de 51 644 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 24 janvier 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10002-010-42846	49 848,17 \$	Aménagements des locaux fusion évaluation
04-13493	1 795,83 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2003.

Adoptée

CE-2003-209 **MANDAT AUX REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ PLACE DES PIONNIERS DE RADIER UNE HYPOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE l'édifice Place des Pionniers est constitué en copropriété et que la Ville de Gatineau est propriétaire de 82 % des espaces qui le constitue, le solde des espaces étant privé;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs représentant l'ex-Ville d'Aylmer au conseil d'administration ont convenu d'une entente pour le paiement des frais de copropriété et le règlement de divers litiges entre les propriétaires privés et l'ex-Ville d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QU'un des copropriétaires désire vendre deux parcelles et que les hypothèques légales doivent être radiées pour ces parcelles uniquement avant de procéder aux ventes en question;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a actuellement pas d'impact financier pour la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les administrateurs, représentants de la Ville au conseil d'administration de la Copropriété Place des Pionniers pour négocier et signer une radiation des hypothèques légales pour deux locaux du sous-sol, portant les désignations cadastrales 2507-A-23 et 2507-A-56 et d'autoriser la signature des conditions de vente et de servitude à accorder pour la réalisation de cette transaction.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
 Maire et président
 Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif